

DÉCISION N° 2024-07-47
ABROGE LA DECISION N°2024-07-44

Direction Générale Objet : Tarification de l'occupation domaniale à compter du 1/09/2024

Le Maire de la Commune de Louveciennes (78430),

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-06-52 du Conseil municipal en date du 9 juin 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la révision des tarifs existants quant à l'occupation domaniale, pour les rubriques suivantes :

Travaux et déménagements, Concessions funéraires, Manifestations, tournages de films et prises de vue, jardins familiaux, installation de ruches dans les jardins familiaux, location de salles municipales, terrasses,

DÉCIDE

Article 1 : D'ABROGER tous les actes antérieurs (délibérations et décisions) afférents aux activités citées ci-dessus, qui débiteront à compter du 1er septembre 2024, et notamment la décision 2024-07-44.

Article 2 : DE FIXER les tarifs tels qu'annexés à la présente décision pour toutes les prestations qui débiteront à compter du 1er septembre 2024 à l'exception des locations de salles municipales réservés pour une date postérieure à l'entrée en vigueur de la présente décision mais déjà payées avant le 1^{er} septembre 2024.

Article 3 : DE PRECISER que toutes périodes commencées seront entièrement dues, qu'elles soient forfaitaires, journalières, hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

Article 4 : DE PRECISER que les entreprises effectuant des travaux, dont la Ville de Louveciennes est donneur d'ordre, sont exemptées du versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Article 5 : DE PRECISER que pour les abonnés du marché communal, la redevance sera due sans tenir compte de la présence effective ou non du commerçant le jour de la tenue du marché communal.

Article 6 : DE PRECISER que le minimum de perception est fixé à 15€ il s'appliquera en cas de montant d'une redevance due qui serait inférieure à ce montant.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Louveciennes, le 16 juillet 2024



ANNEXE A LA DECISION N°2024-07-47

Tarifs de l'occupation domaniale applicables à compter du 1^{er} septembre 2024

TRAVAUX ET DEMENAGEMENT *		
NATURE DU STATIONNEMENT TEMPORAIRE	Détail	MONTANT REDEVANCE JOURNEE
Déménagement/emménagement	Réalisé par professionnel	41€/place
	Réalisé par non professionnel	Gratuit
	Forfait journalier monte-meuble	51€/place
Neutralisation d'un emplacement	Neutralisation d'un emplacement de stationnement pour travaux.	41€/place + 41€ par place et par jour de dépassement
Stationnement des bennes	Pénalités de dépassement dès J+1 : 300€ par jour	51€/2 places
Echafaudage		102€/jour à compter de J+1
Base de vie		1 € / m ² / + 1 semaine de franchise
Barrage de voie		1,50 € / m ²
Installation grue mobile		307,00 €
		307,00 €

1 place = 5 mètres linéaires * Des frais de dossier de 15€ seront appliqués.

TOURNAGE DE FILM ET PRISE DE VUE		
NATURE DE LA DEMANDE PRESTATION	MONTANT REDEVANCE	
Durée	1/2 journée	Journée
Cimetière	1 024,00 €	1 536,00 €
Place de l'Eglise	512,00 €	819,00 €
Maison des Enfants	512,00 €	1 024,00 €
Fermeture de rues, place, barrage de voie	307,00€/par unité fermée	512,00€/par unité fermée
Installation cantine et/ou loge	512,00 €	922,00 €
Stationnement camion	410,00€/par tranche de 5 camions	717,00€/par tranche de 5 camions
Hôtel de Ville	1 843,00 €	2 458,00 €
Bureau du Maire	307,00 €	512,00 €
Parvis de la mairie	256,00 €	410,00 €
Bar	154,00 €	205,00 €
Accueil Mairie	154,00 €	205,00 €
Salle conseil municipal	256,00 €	410,00 €
Salle des mariages	410,00 €	614,00 €
Participation exceptionnelle police ou pompiers pour les besoins du tournage	164€/agent	307€/par agent

Des frais de dossier de 15€ seront appliqués.

FUNERAIRE-CONCESSIONS		
Durée	15 ans	30 ans
Concessions	302,00 €	573,00 €
Cavernes	748,00 €	1 536,00 €
Colombarium	614,00 €	1 229,00 €
Durée	50 ans	
Concessions	1 162,00 €	

MANIFESTATIONS		
Stands	Superficie	MONTANT REDEVANCE JOURNEE
Tentes individuelles	9 m ²	51,00 €
	13,5 m ²	72,00 €
	16,5 m ²	87,00 €
Emplacement découvert sur pelouse	10 m ²	31,00 €
	20 m ²	61,00 €
	30 m ²	82,00 €
	40 m ²	102,00 €
Commerces ambulants/food truck ponctuel	15m ²	100,00 €
Salle Camille Saint Saëns/Salle Renoir	Stand de 9m ²	51,00 €
Intérieur maison de l'étang	Stand de 9m ²	51,00 €
Restaurateurs à l'intérieur de la maison de l'Etang	Comprend l'utilisation de la cuisine, de tentes, de tables et chaises et un branchement électrique (max 16A monophasé)	200,00 €

JARDINS FAMILIAUX		
Superficie	Trimestre	Annuel
30 m ²	21,25 €	85,00 €
60 m ²	42,50 €	170,00 €
120 m ²	85,00 €	340,00 €
INSTALLATION DE RUCHES JARDINS FAMILIAUX		
15 m ²	45,00 €	

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20240716-DEC2024-07-47-AU
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de dépôt en préfecture : 16/07/2024

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES *				
SALLES MAIRIE	LOUVECIENNOIS		NON LOUVECIENNOIS	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Salle Camille Saint-Saens	717 €	1 536 €	1 024 €	2 509 €
Salle Renoir	307 €	666 €	563 €	1 229 €
Salle SISLEY	205 €		358 €	
SALLES MAISON DE L'ETANG	LOUVECIENNOIS		NON LOUVECIENNOIS	
	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h
Salle de gauche	56,00 €	717,00 €	92,00 €	1 126,00 €
Salle de droite	77,00 €	922,00 €	154,00 €	1 741,00 €
SALLES MAISON AMANDA	LOUVECIENNOIS		NON LOUVECIENNOIS	
	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h	Tarif horaire	Tarif au dela de 12h
LES DEUX SALLES (petit salon + salle à manger (hors office))	67,00 €	717,00 €	113,00 €	1 229,00 €
THEATRE DES ARCHES	LOUVECIENNOIS			
	Journée (16 à 25 ans)	Journée +25 ans		
	102 € (Présence parentale obligatoire (attestation sur l'honneur) ou obligation de prendre des agents de sécurité)	676,00 €		

* Un forfait ménage de 205€ sera appliqué si la salle n'est pas restituée rangée et nettoyée.

Locations de la Maison de l'Etang pour expositions	
Location des murs de la maison de l'Etang aux vues d'une exposition d'œuvres d'art (tableaux, sculptures, dessins, ...) avec mise en vente des œuvres	
Durée de l'exposition : 1 semaine comprenant 2 week-end	
Associations Louveciennoises	150€ par exposition
Artiste Louveciennois pour exposition personnelle	300€ par exposition
Artiste non louveciennois pour exposition personnelle	500€ par exposition
Exposition collective dont 70% des artistes sont louveciennois	400€ par exposition
Exposition collective d'artistes non louveciennois	800€ par exposition

Location de la Salle Camille Saint-Saëns pour des répétitions	
Dans le cadre de la mise à disposition de la salle Camille Saint-Saëns aux associations, pour leur spectacle annuel avec billetterie :	
Répétition avant spectacle sans régisseur	50€ dont 1ère gratuite
Répétition avec régisseur	100 € dont 1ère gratuite
Représentation avec régisseur	100€ par représentation dont 1ère gratuite

MARCHE COMMUNAL	
DROIT DE PLACE PAR JOURNEE	
Place avec forfait matériel et électricité	
4ml	16,00 €
8ml	32,00 €
12ml	48,00 €

COMMERCES	
TYPE D'INSTALLATION	MONTANT REDEVANCE
Mange debout extérieur	21€/par unité/an
Terrasse ouverte sans emprise au sol	37€/m²/an
Terrasse fermée avec emprise au sol	74€/m²/an
Commerce ambulant/food truck	25€/jour (fréquence hebdomadaire) soit 1 300€/an
Rotisserie, machine à glaces	31€/an
Oriflamme	72€/an
Chevalets porte menu	21€/an
Chevalets publicitaires	51€/an
Distributeur journaux	41€/an

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20240716-DEC2024-07-47-AU
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Stade du Cœur-Volant	REDEVANCE
Stade : match ou entraînement (matin, après-midi ou soirée) sans vestiaires ni douches	282,00 €
Stade : match ou entraînement (matin, après-midi ou soirée) avec vestiaires et douches	358,00 €
Stade : séance hebdomadaire de 2h pour un an (sans vestiaires ni douches)	3 840,00 €
Stade : séance hebdomadaire de 3h pour un an (avec vestiaires et douches)	4 096,00 €
Gymnase Jacques Tassin	REDEVANCE
Grande salle, séance hebdomadaire d'1h15 pour un an	1 126,00 €
Salle A ou B (hors grande salle) séance hebdomadaire d'1h15 pour un an	676,00 €
Mise à disposition des vestiaires et douches par an, pour une séance hebdomadaire de 1h15 pour un an	512,00 €
Grande salle avec vestiaires et douches pour une journée	512,00 €
Salle A ou B (hors grande salle) avec vestiaires et douches pour une journée	307,00 €
Plateau extérieur de jeu avec vestiaires et douches pour une journée	184,00 €

CIRQUES ET MANEGES		
ATTRACTIONS	REDEVANCE	REDEVANCE
Petit manège/attraction inférieur 16m ²	82€/3 à 6 jours	123€/7 à 10 jours
Manège entre 16m ² et 25m ²	120€/3 à 6 jours	180€/7 à 10 jours
Manège entre 26m ² et 30m ²	160€/3 à 6 jours	240€/7 à 10 jours
Manège supérieur à 30m ²	200€/3 à 6 jours	300€/7 à 10 jours
Manège type "auto-tamponneuse"	450€/3 à 6 jours	675€/7 à 10 jours
Stand confiserie	123€/3 à 6 jours	205€/7 à 10 jours
Installation cirque complet	200€/Jour (et remise d'un chèque de caution de 500€)	
Spectacle type "Guignol"	15€/jour	

Accusé de réception en préfecture
078-217803501-20240716-DEC2024-07-47-AU
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024